

42e congrès annuel de l'AQHSST

Norme BNQ 3009-600: la référence pour les moisissures dans les habitations

Mélanie Robitaille, M. Sc. Directrice des opérations, BNQ

Eddy Hunter

Conseiller en aménagement au Service d'habitation, Ville de Montréal

12 mai 2022 13 h

Respecte, en tout ou en partie, l'orthographe modernisée.





Norme gratuite

www.bnq.qc.ca





Bureau de normalisation du Québec

- Organisme créé en 1961
- Unité d'affaires d'Investissement Québec
- Plus de 65 employés

Notre mission

« Contribuer à l'essor économique et social du Québec en agissant en concertation avec les milieux d'affaires, industriels, sociaux et gouvernementaux afin d'apporter des solutions à leurs besoins par l'élaboration de normes et de programmes de certification. »



Les moisissures

Besoin de la norme BNQ 3009-600

- Exprimé par le Regroupement technologique en habitation du Québec
- Besoin québécois, en français
- Tout dans un seul document
 - Investigation
 - Réhabilitation



Documents disponibles:

ANSI/IICRC S520 ACC 82 - 2004 Protocole de New York

Pourquoi la normalisation?

Et comment?

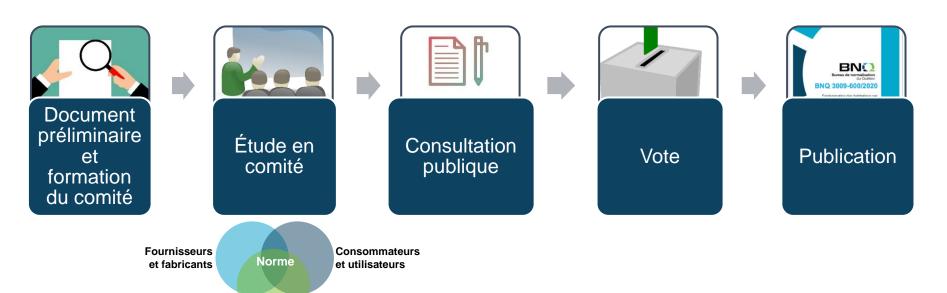
- Cadre d'exigences minimales issues d'un consensus
- Consultation de l'ensemble des intervenants d'un milieu
- Adoption de pratiques uniformes pour une saine concurrence
- Alternative ou support à la règlementation
- Réalisation par un organisme d'élaboration de normes reconnu





Processus de normalisation

Exigé par le Conseil canadien des normes (CCN)





Intérêt général (experts, gouvernement, etc.)

Comité de normalisation

Diversité des expertises

- Être équilibré
- Représenter toutes les parties prenantes
- Contenu fondé sur les acquis conjugués de la science, de la technique et de l'expérience
- Atteindre le **consensus**



Comité de normalisation

Composition





















Objet de la norme

BNQ 3009-600

- Confirmer ou infirmer la présence de moisissures
- Déterminer la cause
- Évaluer l'ampleur de la contamination
- Déterminer la démarche de décontamination



Domaine d'application de la norme

BNQ 3009-600

- Pour les acteurs de l'investigation et de la décontamination :
 - Entreprises en investigation et en décontamination
 - Occupants, propriétaires, gestionnaires de bâtiments, villes, organismes règlementaires et toute personne intéressée par le sujet
- Pour la protection du public
- Pour les habitations ou les sections d'habitation des bâtiments à usage mixte
- Pour les interventions d'envergure



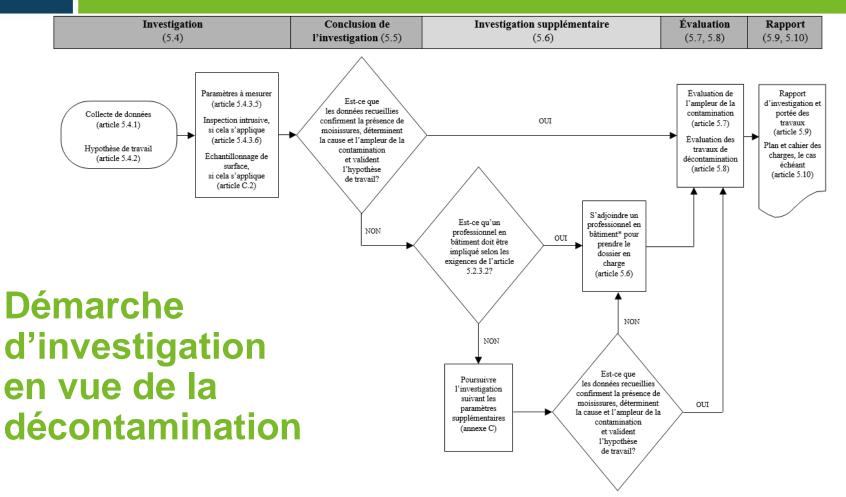


Contenu de la norme

Investigation

- Formation et responsabilités des intervenants
- Communications
- Démarche d'investigation
- Évaluation de l'ampleur et des travaux de décontamination
- Rapport d'investigation et portée des travaux





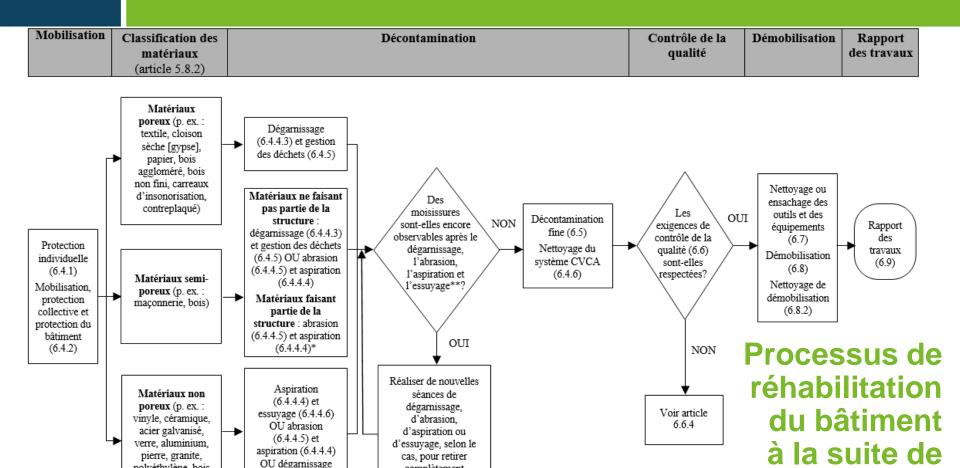


Contenu de la norme

Décontamination

- Formation des intervenants
- Communications avec le client
- Démarche de décontamination
- Contrôle de la qualité des travaux
- Rapport des travaux





complètement

les moisissures

l'investigation



(6.4.4.3) et gestion

des déchets (6.4.5)

polyéthylène, bois

verni)

BNQ 3009-900 Programme de reconnaissance de formations

Sur le contenu des normes BNQ 3009-600 et BNQ 3009-610 (fascicule de reconnaissance)



Reconnaissance d'une formation par le BNQ

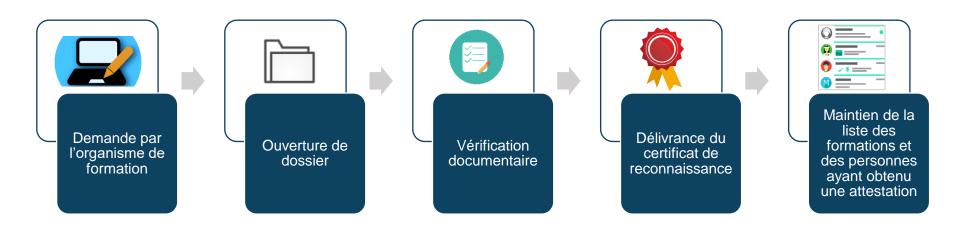
Destinée aux établissements d'enseignement et aux formateurs

- Reconnaissance formation pour BNQ 3009-600 Moisissures ou BNQ 3009-610 Mérule
 - BNQ 3009-600 Moisissures Investigation (chapitre 5)
 - BNQ 3009-600 Moisissures Réhabilitation (chapitre 6)
 - BNQ 3009-610 Mérule Investigation et réhabilitation (entièreté de la norme)
- Sélection du ou des formateurs (dans le cas d'un établissement de formation)
- Présentation de l'expérience du formateur (lettre de présentation, CV)
- Remise du plan de formation et de l'examen permettant de vérifier les connaissances des participants ayant suivi la formation



La démarche de demande de reconnaissance

Étapes du processus du BNQ



Obtenir une attestation de formation d'un établissement

Destinée aux personnes ayant suivi une formation reconnue

- Sélection d'une formation auprès d'un établissement ou d'un formateur reconnu (<u>bnq.qc.ca</u>)
- Réussite de l'examen dans le cadre de la formation
 - Examen (à livre ouvert)
 - Note de passage de 70 %

Formation reconnue selon la norme BNQ 3009-600

Première reconnaissance délivrée

APCHQ

- Formation reconnue sur le chapitre 5 Investigation
- Formation reconnue sur le chapitre 6 Réhabilitation
- Reconnaissance délivrée en date du 29 avril 2022



Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements de la Ville de Montréal

L'intégration à la réglementation

Norme BNQ 3009-600 (moisissures) Norme BNQ 3009-610 (mérule) et Fascicule de reconnaissance BNQ 3009-900 (formations)

Congrès AQHSST

Par Eddy Hunter du Service de l'habitation, Ville de Montréal Le 12 mai 2022



Introduction

Conditions d'habitation - Priorité de l'administration de la Ville de Montréal

Plan d'action pour les conditions de logement décentes

Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096)

- Condition minimale de salubrité
- Définis les équipements de base
- Détermine l'entretien à réaliser
 - ✓ Conseils d'entretien avec la publication de dépliant
- Condition de sécurité
- Avis de détérioration

Modification réglementaire pour l'intégration d'une certification des propriétaires et d'un registre des loyers

Consultation publique en cours



Participation de la Ville de Montréal - Objectifs et buts recherchés reliés à des normes

Objectifs

- Encadrer les études d'investigations et les travaux de décontamination des habitations contaminées par des moisissures et/ou de la mérule
- Se donner un pouvoir règlementaire pour assurer un suivi professionnel des cas de contaminations par les moisissures et/ou de la mérule
- Éliminer la responsabilité de la réalisation des investigations et la validation des travaux de décontamination par les inspecteurs municipaux

Buts recherchés

- S'assurer que les études d'investigations identifient adéquatement la source, la cause et l'ampleur de la contamination dans les habitations
- Éliminer toutes les investigations sommaires, non adéquates ou inexactes
- > Assurer des travaux de décontamination complets et de qualité et une validation professionnelle de ceux-ci



Répond à la nécessité d'un encadrement

Pour les locataires/occupants

 Permet de s'assurer de vivre dans un milieu sain basé sur une validation scientifique

Pour les propriétaires

- Permet de s'assurer de payer un juste prix et une qualité des interventions autant pour l'investigation que pour les travaux
- Pérennité des travaux



Une norme

Répond à la nécessité d'un encadrement

Pour les municipalités

Permet de s'assurer que les demandes adressées aux propriétaires sont équitablement respectées (article 13 du règlement 03-096)

Permet de s'assurer que les situations sont corrigées adéquatement et que les domiciles sont sains (article 25 du règlement 03-026)

Pour la santé publique

Permet d'améliorer la santé de la population en assurant des endroits sains

Pour les comités logements

Permet d'assister les locataires sur la qualité des investigations et des travaux de décontaminations réalisés

Intégration de la norme dans un règlement

Le Service de l'habitation travaille avec le Service des affaires juridiques pour l'intégration des normes dans le règlement actuel

- BNQ 3009-600 Référence au contenu de la norme sur la moisissure et extrait de certains éléments de contrôles et de vérifications
- BNQ 3009-610 Référence au contenu de la norme sur la mérule et extrait de certains éléments de contrôles et de vérifications
- BNQ 3009-900 Référence au contenu du fascicule de reconnaissance sur la formation et obligations d'attestation



Intégration de la norme dans un règlement

BNQ 3009-600 Référence au contenu de la norme sur la moisissure et extrait de certains éléments de contrôles et de vérifications

Volet investigation

- Une expertise sur la présence de moisissures dans un bâtiment doit se faire conformément à la norme BNQ 3009-600 Contamination des habitations par les moisissures – Investigation et réhabilitation du bâtiment
- Les investigateurs non-membres d'un ordre professionnel doivent présenter une preuve d'une police d'assurance en vigueur de responsabilité contre les erreurs et omissions couvrant l'investigation de la contamination d'un bâtiment ou toute autre activité qui s'apparente d'un montant minimal d'un million de dollars
- Les investigateurs membres d'un ordre professionnel couvrant l'investigation et le bâtiment doivent présenter une preuve de leur statut au sein des ordres concernés



Intégration de la norme dans un règlement

BNQ 3009-600 Référence au contenu de la norme sur la moisissure et extrait de certains éléments de contrôles et de vérifications

Volet investigation (suite)

- Le service d'investigation doit respecter les champs de compétence des professionnels selon les spécifications de la section 5.2.3.2 de la norme BNQ 3009-600
- Les investigateurs doivent respecter les règles de protection individuelles et collectives de dispersion des poussières lors des travaux d'investigations
- Un rapport d'investigation doit être émis selon les spécifications de la section 5.9 de la norme BNQ 3009-600
- Un plan et un cahier charge doit être rédigé selon les spécifications de la section 5.10 de la norme BNQ 3009-600 avant le début des travaux de réhabilitation

Intégration de la norme dans un règlement

BNQ 3009-600 Référence au contenu de la norme sur la moisissure et extrait de certains éléments de contrôles et de vérifications

Volet réhabilitation

- Les travaux de réhabilitation de bâtiment par les moisissures doivent se faire conformément à la norme BNQ 3009-600 Contamination des habitations par les moisissures – Investigation et réhabilitation du bâtiment
- La personne ou l'entreprise qui offre le service de décontamination pour réhabilitation d'un bâtiment doit fournir une attestation qu'il a suivi une formation reconnue selon le fascicule de reconnaissance BNQ 3009-900 - Programme de reconnaissance de formations sur le contenu de la norme BNQ 3009-600 et de la norme BNQ 3009-610



Intégration de la norme dans un règlement

BNQ 3009-600 Référence au contenu de la norme sur la moisissure et extrait de certains éléments de contrôles et de vérifications

Volet réhabilitation (suite)

- Les travaux de réhabilitation doivent se faire conformément au plan et cahier de charge rédigé lors de l'étape de l'investigation
- Les entreprises d'investigation et de décontamination ne doivent pas avoir de liens contractuels entre eux
- Les travaux de décontamination doivent s'effectuer conformément aux mesures de protection collectives spécifiées à la section 6.4.2 de la norme BNQ 3009-600
- La gestion et le transport des déchets doivent se faire conformément aux spécifications de la section 6.4.5 de la norme BNQ 3009-600



Intégration du fascicule de reconnaissance 3009-900 dans un règlement

BNQ 3009-900 Référence au contenu du fascicule de reconnaissance sur la formation et extrait de certains éléments de contrôles et de vérifications

Volet investigation

 La personne ou l'entreprise qui offre le service d'investigation doit fournir une attestation qu'il a suivi une formation reconnue selon le fascicule de reconnaissance BNQ 3009-900 -Programme de reconnaissance de formations sur le contenu de la norme BNQ 3009-600 et de la norme BNQ 3009-610.

Prochaines étapes

Échéancier pour la Ville de Montréal

Été 2022

Modification réglementaire pour intégrer la norme et le programme de formation.

Automne 2022 et hiver 2023

 Période d'attente de l'application des articles du règlement concernant les normes afin de permettre aux écoles de formation, aux investigateurs et aux personnels des firmes en réhabilitation de satisfaire au fascicule de reconnaissance BNQ 3009-900.

Printemps 2023

 Mise en application entière des articles du règlement en lien avec les normes BNQ 3009 – 600 et BNQ 3009-610 et du fascicule de reconnaissance BNQ 3009-900



Conclusion

Un meilleur encadrement avec la norme BNQ 3009-600

- ✓ Nouvelle référence au Québec
- ✓ Des formations reconnues
- ✓ Protection des consommateurs



Votre organisme accrédité de normalisation, de certification ou de vérification



Merci.
Des questions?

Mélanie Robitaille

Melanie.M-Robitaille@bnq.qc.ca

Eddy Hunter

eddy.hunter@montreal.ca

